

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 21 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents (8) : Magali LAUNAY, Maire, Raphaël LECARPENTIER, Adjoint, Romain NEEL, Gaëtan GOUSSIN, Jessica HAVARD, Jacky GRINENWALD, Nicolas GRANGER, Solenne FOUASSIER

Absents excusés : Cyril LESAVOUREY (donne pouvoir à Magali LAUNAY), Julien LECOMTE (donne pouvoir à Jessica HAVARD), Anita GUYARD

Secrétaire de séance : Nicolas GRANGER

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 mai 2024
2. Décision modificative n°2
3. Renouvellement du contrat avec la Poste pour l'agence communale
4. Epicerie : validation de devis supplémentaire
5. Questions diverses

Madame Le Maire demande l'autorisation de rajouter un point : Terrassement du City parc. Aucune objection n'est formulée.

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 24 mai 2024

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°2

Compte tenu de l'augmentation liée au changement de peintre pour les travaux au logement 13 rue du Bocage, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Section investissement

Opération	Article	Libellé	Recettes	Dépenses
85	2132	Immeubles de rapport		10 000 €

104	231	Constructions		-10 000 €
Total DM n°2			0	0
Total section investissement			732 576.59 €	732 576.59 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 au budget principal.

Délibération n°2024-48

3 – Renouvellement du contrat avec la Poste pour l'agence communale

La convention avec la Poste arrive à son terme en septembre prochain. La Poste nous propose de la reconduire pour 6 ans avec un changement : l'obligation d'ouvrir 12h/ semaine minimum au lieu de 10h actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la Poste concernant l'agence postale de la commune et autorise Mme Le Maire à signer cette convention ainsi que l'avenant au contrat de l'agent concerné et tous documents s'y rapportant.

Les horaires d'ouverture de l'agence postale seront donc les suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

- Mardi : 9h00-12h00
- Mercredi : 9h30 – 11h30
- Jeudi : 9h30-11h30
- Vendredi : 15h30-17h30
- Samedi : 9h00-12h00

Délibération n°2024-49

4 – Epicerie : validation de devis supplémentaires

Dans le cadre de l'avancement des travaux, il est nécessaire de valider certains nouveaux devis.

- Devis pour une porte de garage sectionnelle et le remplacement d'une serrure, établi par l'entreprise CORVEE pour un montant de 3144.48 € TTC
- Devis pour un raccordement au gaz, établi par la société LGP pour un montant de 2602.86 € HT
- Devis pour travaux supplémentaires pour l'accès PMR de l'entreprise FOUILLEUL pour un montant de 4 345.56 € TTC
- Si l'entreprise LGP décide de sous-traiter pour la hotte de cuisine et le raccordement au gaz, le conseil valide le devis de l'entreprise MARCADET pour un montant de 2 406.48 € TTC ainsi que le devis de l'entreprise SARL Cuisine Pro Equipement pour un montant de 5887.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide tous ces devis et autorise Madame le Maire à les signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 2024-50, 2024-51, 2024-52, 2024-53, 2004-54

5 – City parc : devis de terrassement

Afin de ne pas retarder le projet, il est proposé au conseil de retenir l'entreprise pour le terrassement du city parc, toujours sous réserve de l'obtention d'au moins 50 % de subvention.

Mme Le Maire présente les deux devis reçus : société STPO pour un montant de 35 143.08 € TTC et société TRAM TP pour un montant de 34 983.24 € TTC.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants = 10

Nombre de voix pour la société STPO = 4

Nombre de voix pour la société TRAM TP = 6

Le conseil municipal, à la majorité, décide donc de retenir l'entreprise TRAM TP pour un montant de 34 983.24 € TTC et autorise Mme le Maire à signer le devis, sous condition d'obtention d'au moins 50 % de subvention.

Délibération n° 2024-55

6– Questions diverses

- Prochaine réunion de conseil : 20 septembre 2024 – 20h
- Fête communale les 31 août et 1^{er} septembre : tous les bénévoles sont les bienvenus
- Courrier de M. DOUILLET concernant la sécurité rue de Normandie. La possibilité de limiter la vitesse à 30km/h pour l'ensemble du bourg va être étudiée, ainsi qu'une ligne blanche médiane et un radar pédagogique.
- Location du logement 8 rue des 3 Vallées à compter du 1^{er} septembre pour un loyer de 285 € (priorité donnée aux personnes âgées de la commune)
- L'APEL organise une semaine du cirque qui aura lieu du 8 au 15 mars 2025.
- Clocher : une rencontre avec l'entreprise est prochainement prévue pour faire le point
- Il est décidé que lors de l'absence simultanée de Mme le Maire et du 1^{er} adjoint, M. GOUSSIN sera en renfort, si nécessaire, du 2^{ème} adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le secrétaire,

Le Maire,